

s-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 9 avril 2013 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, en la présence de la conseillère Ginette Dallaire des conseillers Clermont Ricard, Philippe Huart et Louis Godin. L'absence du conseiller Jean-Paul Muir était motivée. La directrice générale madame Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès verbal du 12 mars 2013

4. Correspondances

4.1 Ministre des Transports du Québec

4.2 Ministère des Ressources naturelles

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

6.1 Permanence inspecteur municipal

6.2 Signature contrat de travail inspecteur municipal

6.3 Signataire Convention concernant le financement d'entretien du Rang sud-est

6.4 Maire suppléant

6.5 Démission du conseiller siège no 1

6.6 Achat frigidaire Parc Ducharme

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de mars 2013

7.2 États financiers du mois de mars 2013

7.3 Rapport des taxes

8. Permis de construction

9. Rapport des comités

10. Période de questions

11. Tour de table des conseillers

Clôture de l'assemblée

13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Philippe Huart et secondée par la conseillère Ginette Dallaire.

2013-04-01

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Philippe Huart et secondé par le conseiller Clermont Ricard.

2013-04-02

3. Adoption du procès-verbal du 12 février.

L'adoption du procès-verbal est proposée par la conseillère Ginette Dallaire et secondée par le conseiller Clermont Ricard.

4. Correspondance

4.1 Ministre des Transports du Québec

Le ministère nous informe que la contribution pour l'année 2012 s'établira à 975 \$ et cette contribution pourra faire l'objet d'ajustements selon les dispositions contenues aux modalités d'application du volet souple du Programme d'aide au transport adapté aux personnes handicapées.

4.2 Ministère des Ressources naturelles du Québec

Depuis le 1^{er} avril 2013 les tarifs des produits et services du Registre foncier seront ajustés par une majoration de 1 \$ pour les copies de réquisitions transmises aux fins des mutations immobilières passant de 3 \$ à 4 \$.

6. Affaires nouvelles

2013-04-03

6.1 Permanence de M. Luc Richard

CONSIDÉRANT QUE la probation à monsieur Luc Richard prend fin le 19 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Richard assume le poste d'inspecteur municipal depuis le 19 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait du travail accompli durant la probation de monsieur Richard;

CONSIDÉRANT QUE la direction recommande la permanence de monsieur Richard au poste d'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil octroi la permanence à monsieur Luc Richard au poste d'inspecteur municipal de la municipalité de La Bostonnais, effectif à partir du 19 avril 2013 aux taux horaires et avantages sociaux inclus dans le contrat de travail.

2013-04-04

6.2 Contrat inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE la probation de monsieur Luc Richard prend fin le 19 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande la permanence de monsieur Richard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil autorise la directrice générale, madame Josée Cloutier, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de l'inspecteur municipal avec M. Luc Richard.

2013-04-05

6.3 Signataire convention du financement pour l'entretien du Rang sud-est

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt # 6-2002 pour la réflexion du Rang sud-est, situé sur le territoire de la municipalité de La Bostonnais prend fin en novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre les détenteurs et la municipalité prend fin en 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de renégocier une entente entre les détenteurs et la municipalité pour les frais d'entretien du Rang sud-est;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

le conseil mandate, la directrice générale Mme Cloutier et la mairesse Mme Chantal St-Louis pour négocier une entente avec les détenteurs et les nommes signataire pour et au nom de la municipalité de La Bostonnais.

2013-04-06

6.4 Maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais est régie par le code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 116 dudit code, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 5 juin 2012 la résolution no 2012-06-03 nommant les maires suppléants pour l'année 2012-2013;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de modifier la résolution no 2012-06-03;

CONSIDÉRANT QUE le 3 novembre 2013, il y aura élection municipale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la fonction du maire suppléant soit dévolue au conseiller Clermont Ricard pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2013.

2013-04-07

6.5 Démission du conseiller Charles Cloutier siège no 1

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Charles Cloutier remet sa démission au conseil municipal de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le 3 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas lieu de remplacer le siège vacant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

ÉTRESOLU unanimement par les membres du conseil municipal.

Que le conseil municipal accepte la démission du conseiller Charles Cloutier au siège no 1 et lui transmet nos sincères remerciements pour les années de travail au sein du conseil.

2013-04-08

6.6 Achat frigidaire parc Ducharme

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du parc Ducharme aura lieu le 26 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un frigidaire vitré pour exposer les produits agroalimentaires ainsi que les produits de base pour le mini dépanneur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil autorise la directrice générale, madame Josée Cloutier, à procéder à l'achat d'un frigidaire au coût 775.00 \$ taxe inclus.

7. Trésorier

2013-04-09

7.1 Dépenses mensuelles du mois de mars 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par le conseil municipal.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de mars 2013 telles que soumises par le personnel.

2013-04-10

7.2 États financiers du mois de mars 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de mars 2013 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 le montant est de 445 264.08 \$, toutes les taxes antérieures à 2009 ont été entièrement perçues.

| | |
|------|---------------|
| 2009 | 754.48 \$ |
| 2010 | 1 731.89 \$ |
| 2011 | 7 277.84 \$ |
| 2012 | 30 437.21 \$ |
| 2013 | 405 062.66 \$ |

Le montant pour l'année 2013 est un montant dû sur une facturation complémentaire.

9. Permis de construction

Pour la période de mars, il n'a pas de permis qui ont été émis avec sans valeur et ne rapportant pas d'argent.

10. Rapport des comités

Aucun rapport

11. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 30 et se termine à 20 h 50.

12. Tour de table des conseillers

Le conseiller Philippe Huart informe les citoyens présent dans la salle que le Pacte rurale a accepté un projet de la Troupe Chaman. Le Pacte rurale remettra une somme d'environ 23 000\$ pour ce projet à condition qu'il soit accepté au CLD et l'agglomération de La Tuque.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

14. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 55

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale